



SOLVAY

asking more from chemistry®

Solvay Shareholders' meeting

Tuesday May 8, 2018 - Brussels

**Please put this document on your dashboard
or in a visible place inside your car**

Bruxelles, 6 Avril 2018

Monsieur, Madame, Mademoiselle,

Nous avons l'honneur de vous convoquer, en votre qualité d'actionnaire, à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social de Solvay, 310 rue de Ransbeek à 1120 Bruxelles, le mardi 8 mai 2018 à 10 h 30.

L'ordre du jour de cette assemblée figure en annexe ainsi que les rapports et comptes annuels relatifs à l'exercice 2017.

SI VOUS NE SOUHAITEZ NI ASSISTER NI VOUS FAIRE REPRESENTER A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 8 MAI 2018

Aucune formalité n'est requise.

FORMALITES A ACCOMPLIR EN VUE D'ASSISTER OU DE VOUS FAIRE REPRESENTER A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 8 MAI 2018

1) Titulaires d'actions nominatives

Afin d'être admis à cette Assemblée Générale, une double formalité s'appliquera : d'une part, vos actions seront soumises à la procédure d'enregistrement qui résultera de leur inscription dans le registre des actionnaires de Solvay à la date du mardi 24 avril 2018 à minuit et, d'autre part, vous devrez confirmer à Solvay votre volonté de participer à l'Assemblée Générale.

Seules les personnes qui seront actionnaires de Solvay SA à la date du 24 avril 2018 à minuit (heure belge) (ci-après la « **date d'enregistrement** ») auront le droit de participer et de voter à l'Assemblée du 8 mai 2018, sans qu'il soit tenu compte du nombre d'actions détenues par les actionnaires le jour de l'Assemblée Générale.

Si vous comptez assister à l'Assemblée, il vous suffit de dater, de signer et de nous transmettre l'**AVIS DE PARTICIPATION** ci-joint de façon qu'il soit en notre possession au plus tard le 6^{ème} jour qui précède la date de l'Assemblée, soit le 2 mai 2018 au plus tard.

Si vous ne comptez pas assister à l'Assemblée, vous trouverez ci-joint une formule de **PROCURATION** qu'il vous est loisible de nous faire parvenir, **dûment complétée et signée**. Cette procuration devra également être en notre possession pour le 2 mai 2018 au plus tard.

Nous vous demandons de nous renvoyer l'avis de participation et si vous ne comptez pas être présent, la procuration. Si vous renvoyez la procuration, vous pourrez assister en personne à l'Assemblée, mais sans pouvoir voter étant donné que vos votes seront déjà comptabilisés.

2) Titulaires de titres dématérialisés

Si vous comptez participer à l'Assemblée, vous devrez produire une attestation délivrée par un teneur de comptes ou d'un organisme de liquidation certifiant le nombre d'actions dématérialisées inscrites à votre nom dans ses comptes à la date d'enregistrement, soit à la date du mardi 24 avril 2018 à minuit, et pour lequel vous avez déclaré vouloir participer à l'Assemblée Générale. L'attestation obtenue aux fins d'enregistrement devra être en possession de la société Solvay SA au plus tard le 2 mai 2018.

Pour les actionnaires qui souhaiteraient se faire représenter à cette Assemblée, des procurations sont disponibles au siège social de Solvay SA, sur son site Internet ainsi que dans les établissements financiers suivants : BNP Paribas Fortis, ING et KBC. Les procurations **dûment complétées et signées** devront également être en possession de la société Solvay SA au plus tard le 2 mai 2018. Les actionnaires qui auront déclaré vouloir participer à l'Assemblée, tout en renvoyant leur procuration, pourront assister en personne à l'Assemblée, mais sans pouvoir voter étant donné que leurs votes seront déjà comptabilisés.

Ces documents peuvent être transmis à Solvay SA, soit par courrier à l'adresse de son siège social, soit par fax, soit par voie électronique.

Le mandataire désigné ne devra pas être nécessairement actionnaire de Solvay SA. Lors de la désignation du mandataire, l'actionnaire devra être particulièrement attentif aux situations de conflit d'intérêts potentiel entre lui et son mandataire (cf. article 547bis §4 du Code des Sociétés). Sont notamment visés par cette disposition : le Président de l'Assemblée Générale, les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité exécutif et de manière générale les employés de Solvay SA, leur conjoint ou cohabitant légal et les personnes qui leur sont apparentées.

Sous certaines conditions, un (ou plusieurs) actionnaire(s) détenant (ensemble) au moins 3 % du capital social pourrai(en)t requérir l'inscription de nouveaux points à l'ordre du jour et/ou soumettre de nouvelles propositions de résolution. Solvay SA devrait être en possession d'éventuelles demandes à ce sujet au plus tard le 16 avril 2018, soit par courrier, soit par fax, soit par voie électronique. Au cas où des actionnaires exerceraient ce droit, Solvay adressera au plus tard le 23 avril 2018 aux actionnaires par courrier postal un ordre du jour et un formulaire de procuration complétés et mettra également ces documents à disposition des actionnaires sur son site Internet.

Si vous avez satisfait aux formalités d'admission à l'Assemblée, vous pouvez également poser des questions par écrit au Conseil d'Administration au sujet des points portés à l'ordre du jour ou sur son rapport ainsi qu'au Commissaire sur son rapport. Ces questions devront être en possession de la société Solvay SA au plus tard le 2 mai 2018, soit par courrier à l'adresse de son siège social, soit par fax, soit par voie électronique.

Pour votre complète information, tous les documents joints à la présente convocation figurent aussi sur le site Internet de Solvay.

Nous attirons votre attention sur le fait que les propositions de résolutions seront soumises aux votes de manière électronique. Les votes sur procurations seront comptabilisés à l'avance et intégrés systématiquement dans chaque décompte. Il est rappelé qu'une action équivaut à une voix.

Pour la bonne forme, nous vous signalons que dans le cas où vous seriez également actionnaire de Solvac, vous ne serez amené(e) à effectuer qu'une fois la procédure de signatures des listes de présence pour Solvay et pour Solvac. Il ne vous sera remis qu'un seul boîtier pour l'Assemblée des deux sociétés ainsi qu'une seule carte à puce reprenant, mais de manière totalement séparée, le nombre de voix correspondant au portefeuille d'actions concerné, ceci étant bien entendu prévu dans un souci de simplification et pour votre facilité.

Protection des Données

Solvay est responsable du traitement des informations personnelles qu'elle reçoit des actionnaires et des mandataires dans le cadre de l'Assemblée conformément aux lois en vigueur relatives à la protection des données.

Ces informations seront utilisées afin d'analyser et de gérer les présences et le processus de vote relatifs à l'Assemblée, tel que décrit dans la convocation et seront transmises aux tiers qui aident à la gestion du processus de vote.

Les actionnaires et les mandataires peuvent demander l'accès à et la modification des données fournies à Solvay en contactant Madame Michèle Vervoort, Solvay SA, [310, rue de Ransbeek - 1120 Bruxelles \(Belgique\)](#) (n° de tel: +32 (0) 2 264 15 32 / e-mail: michele.vervoort@solvay.com).

Veillez enfin noter, pour la bonne règle, que les signatures sur la liste de présence pourront être acceptées le 8 mai 2018 à partir de 9 h 00.

Nous vous prions d'agréer l'assurance de notre considération distinguée.

Nicolas Boël
Président du Conseil d'Administration

Informations pratiques :

Solvay SA
Assemblée Générale
310, rue de Ransbeek
1120 Bruxelles
Fax: +32-(0)2.264.37.67
e-mail : ag.solvay@solvay.com
site Internet : <http://www.solvay.com/en/investors/shareholders-meeting/index.html>

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mardi 8 mai 2018 à 10:30

Rue de Ransbeek 310 – 1120 Bruxelles

ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion de l'exercice 2017 y compris la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise, Rapport du Commissaire.
2. Approbation du rapport de rémunération.
Il est proposé d'approuver le rapport de rémunération figurant au chapitre 6 de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.
3. Comptes consolidés de l'exercice 2017 – Rapport du Commissaire sur les comptes consolidés.
4. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2017 - Affectation du bénéfice et fixation du dividende.
Il est proposé d'approuver les comptes annuels ainsi que la répartition du bénéfice de l'exercice et de fixer le montant du dividende brut par action entièrement libérée à 3,60 EUR. Après déduction de l'acompte de 1,38 EUR brut par action versé le 18 janvier 2018, le solde de dividende s'élèvera donc à 2,22 EUR brut payable à partir du 23 mai 2018.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire pour les opérations de l'exercice 2017.
Il est proposé de donner décharge aux Administrateurs et au Commissaire en fonction durant l'exercice 2017 pour les opérations de cet exercice.
6. Conseil d'Administration : Renouvellement de mandats - Nominations
 - a) Les mandats de M. Denis Solvay, M. Bernhard Scheuble, Mme Rosemary Thorne et M. Gilles Michel arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée.
 - b) Il est proposé de réélire successivement Mme Rosemary Thorne et M. Gilles Michel comme Administrateurs pour une période de quatre ans. Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2022.
 - c) Il est proposé de confirmer la désignation de Mme Rosemary Thorne et M. Gilles Michel comme Administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration.
 - d) M. Denis Solvay et M. Bernhard Scheuble ont décidé de ne pas demander le renouvellement de leur mandat d'administrateurs.
 - e) Il est proposé de désigner M. Philippe Tournay (cfr. curriculum vitae en annexe) comme Administrateur pour une période de quatre ans en remplacement de M. Denis Solvay. Le mandat de M. Philippe Tournay viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2022.
 - f) Il est proposé de désigner M. Philippe Tournay comme Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration.
 - g) Il est proposé de désigner M. Matti Lievonon (cfr. curriculum vitae en annexe) comme Administrateur pour une période de quatre ans en remplacement de M. Bernhard Scheuble. Le mandat de M. Matti Lievonon viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2022.
 - h) Il est proposé de désigner M. Matti Lievonon comme Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration.
7. Il est proposé de porter les émoluments du Commissaire de Solvay SA de 1.146.000 EUR à 1.181.631 EUR compte tenu de l'extension de sa mission à la suite du transfert de l'universalité du patrimoine de Solvay CICC SA à Solvay SA, et ce jusqu'à l'échéance de son mandat à l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2019.
8. Divers.



MATTI LIEVONEN

Age: 58 years old

Nationality: Finnish

- **EDUCATION/ QUALIFICATIONS/ PROFESSIONAL AFFILIATIONS**

2008: eMBA, Helsinki University of Technology, Finland

1985: BscEng, Electrical Engineering, Kuopio Institute of Technology, Finland

- **NON-EXECUTIVE ROLES**

- 2017- present: FORTUM**
Board Vice Chair, Nomination and Remuneration Committee Chair, Finland
- 2014- present: SSAB**
Board Member, Sweden
- 2013- present: CHEMICAL INDUSTRY FEDERATION OF FINLAND**
Board Chairman, Finland
- 2012- present: ILMARINEN**
Supervisory Board Member, Finland
- 2012- present: THE FINNISH FAIR CORPORATION**
Supervisory Board Member, Finland
- 2010- present: NATIONAL EMERGENCY SUPPLY AGENCY**
Advisory Board Member, Finland
- 2009- present: NYNAS**
Board Member to Chairman, 2014, Sweden
- 2009-present: FINNISH QUALITY ASSOCIATION**
Advisory Board Chairman, Finland
- 2010-2014: RAUTARUUKKI**
Board Member, Remuneration and HR Committee, Member since 2011, Finland
- 2012-2014: CONFEDERATION OF FINNISH INDUSTRIES EK**
Board Member, Finland
- 2011-2012: EUROPIA EUROPEAN PETROLEUM INDUSTRY ASSOCIATION**
Board Member (European Petroleum Industry Belgium Association)

2009-2012: **CHEMICAL INDUSTRY FEDERATION OF FINLAND**
Board Member 2009-2010 to Vice Chairman 2010-2012, Finland

2008-2011: **ILMARINEN**
Supervisory Board Member, Finland

2009-2010: **FINNISH OIL AND GAS FEDERATION**
Board Member, Finland

2004-2008: **CONFEDERATION OF EUROPEAN PAPER INDUSTRIES**
Board Member 2004-2006, Board Vice Chairman 2006-2008,
Confederation of European Paper Industries, Belgium

2002-2008: **KESKULABORATORIO KCL- CENTRALLABORATORIUM KCL**
Deputy Board Member, Finland

- **PROFESSIONAL EXPERIENCE**

2015- present: **NESTE CORPORATION**
President & CEO, CET Member, Finland

2008-2015: **NESTE OIL**
President & CEO CET Member, Finland

1997-2008: **UPM-KYMMENE**
2004-2008 President Fine & Specialty Papers Division, CET Member, Finland
2002-2003 EVP, Business and Technology Optimization, Finland
1997-2001 Director, Chapelle Darblay, France

1994-1996: **YHTYNEET PAPERITEHTAAT**
Director, TD Business Unit, Kaipola Mill, Finland

1989-1994: **STRACEL**
1990-1994 Automation Manager, France
1989-1990 Project Manager- Electrification and Automation- Stracel Mill, France

1987-1989: **YHTYNEET PAPERITEHTAAT**
Automation Manager- Tervasaari Mill, Finland

1985-1986: **ABB ASEA BROWN BOVERI**
1985-1986 Project Manager, Electrification & Automation, Finland
1985-1985 Project Engineer, Electrification & Automation, Finland

Philippe Tournay

Avenue de l'Observatoire 7/14

1180 Bruxelles

Philippe.tournay@gmail.com

Born August 27 1959

Curriculum Vitae

- Candidatures en Sciences Economiques ULB 1978-1979
- Military Service 1984, Adjudant
- Licence en Sciences Economiques IAG UCL 1985-1988
- Diplôme en fiscalité Solvay ULB 1993

Professional Experience

1979-1984: Binon & Cie

- Associated in 1980 to develop a new business: Binon & Cie SA (Partner & BOD Member)
- Binon bought a Club SA Franchise bookstore in Charleroi and created a computer store (Apple II, Xerox, first IBM PC sold in Belgium).
- Binon won the tender to manage press distribution in the new Subway of Charleroi.
- AMP SA (Agence & Messagerie de la Presse SA, French Company), who had the monopoly of press distribution, refused to supply Binon. As a result, Binon went to court (Tribunal de Commerce de Bruxelles and European Court of Justice). It was the first breach of the AMP's monopoly (curia.europa.eu/case C-243/83)
- Being very busy in growing Binon's business, I suspended my studies in second year (2nd candidature).
- Resignation from my Administrator functions at Binon & Cie in 1984, during my military service.

1988-1994: Trading Room Financial Products at Belfius.

- Trader on FX & short term interest rates derivatives products at Belfius (ex-Bacob), manager of the Trading Desk after 2 to 3 years.
- In 1993, as market maker, I was asked by Sanwa Bank Belgium to price and take over their loss making portfolio of derivative products on the Belgian Franc at the height of the SME crisis.
- Thanks to this transaction, I was invited in November 1994 by Sanwa Bank Tokyo to take part to the Sanwa International Training Program in Tokyo and gave seminar on the SME.

1995-2002: Treasurer BBVA New York & Head of Financial Market BBVA Asia

- 1995: Following the Sanwa Meeting, I was offered by BBVA Group (Banco Bilbao Vizcaya Argentaria, ex-BBV, one of the two biggest Spanish bank) to join their international network of treasury operations.
- 1996-2001: Treasurer for the North American branches (BBVA New York)
- 2001-2002: Head of Financial Market BBVA Asia (BBVA Hong Kong). In 2001 the Bank of Spain asked Spanish banks to reduce exposure to Latin America and increase investments in Asia. BBVA asked me to evaluate the Asian market opportunities.
- After the Argentina's crisis of 2001/2002, and heavy losses for the bank, BBVA suspended its investments in Asia and proposed me to come to Head Office in Madrid.
- For family reason, and because I wanted to go back to the business life, I resigned and went back to Belgium.

Since 2003: Presa SA Owner & Managing Director

- In 2003 I bought Presa SA; previously subsidiary of the Swedish company Swedot AB.
- Presa is a SME specialized in product coding & identification technologies with up to 30 employees. It has more than 1500 active B2B customers in all sectors, (food, pharma, automotive, extrusion, etc.), SME to multinationals, mainly in Belgium and Luxemburg (www.presa.com).
- Presa more than double its turn-over, with internal and external growth. In 2006 and 2014 Presa took over complementary activities from other Belgian Companies (Businessprint NV & Tendeur Universel NV)
- Presa sold its Customer Flow Management Department to Q-Matic AB Sweden in 2016.

Non-profit Organization

Since 2007: Fondation Tournay Solvay, Vice President

- Two Foundations created by Thérèse Tournay Solvay in 1961: a Senior Residence in Bouillon (Belgium) and a Medical Research Foundation
- 2014: Merge of the two Foundations, new strategy for future developments, and acquisition of a second Senior Residence close to Bouillon (www.fondationtournaysolvay.be).
- 2014-2017: New investment in a modern MRS (Maison de Repos) with more than 140 residents (www.serenia.be); renewing of the original building and construction of a new one.

SOLVAY Société Anonyme
Siège social : 310 rue de Ransbeek à 1120 Bruxelles
Bruxelles, RPM 403.091.220

NOTE EXPLICATIVE
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MARDI 8 MAI 2018

La présente note a été établie en application de l'article 533bis, §2, d) du Code des Sociétés et contient des explications sur chacun des points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire.

Pour de plus amples informations sur l'Assemblée et les formalités applicables, nous nous permettons de vous renvoyer notamment au texte de la convocation que vous trouverez également sur le site internet de Solvay.

1. Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2017 y compris la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise, rapport du Commissaire.

Le Conseil d'Administration a établi un rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2017 – en ce compris la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise –, dans lequel figurent toutes les mentions requises par la loi. Le Commissaire a établi son rapport sans réserve.

Les documents se trouvent sur le site internet de Solvay. Ils ont été communiqués aux actionnaires nominatifs et sont également disponibles sur demande.

Ce point est uniquement repris à des fins de communication et ne requiert pas l'adoption d'une décision.

2. Approbation du Rapport de rémunération.

Il est proposé d'approuver le rapport de rémunération figurant au chapitre 6 de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.

Le Code des Sociétés requiert que l'Assemblée Générale se prononce chaque année sur le rapport de rémunération par vote séparé. Ce rapport décrit entre autres la politique de rémunération des Administrateurs et membres du Comité Exécutif et donne des informations sur la rémunération de ceux-ci.

3. Comptes consolidés de l'exercice 2017 – Rapport du Commissaire sur les comptes consolidés.

Les comptes consolidés de l'exercice 2017 ont été vérifiés et approuvés par le Conseil d'Administration. Le Commissaire a établi son rapport sans réserve.

Les documents se trouvent sur le site internet de Solvay. Ils ont été communiqués aux actionnaires nominatifs et sont également disponibles sur demande.

Ce point est uniquement repris à des fins de communication et ne requiert pas l'adoption d'une décision.

4. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2017 - Affectation du bénéfice et fixation du dividende.

Il est proposé d'approuver les comptes annuels ainsi que la répartition du bénéfice de l'exercice et de fixer le montant du dividende brut par action entièrement libérée à 3,60 EUR. Après

déduction de l'acompte de 1,38 EUR brut par action versé le 18 janvier 2018, le solde de dividende s'élèvera donc à 2,22 EUR brut payable à partir du 23 mai 2018.

Une copie des comptes annuels se trouve sur le site internet de Solvay. Ils ont été communiqués aux actionnaires nominatifs et sont également disponibles sur demande.

Le Code des Sociétés requiert que l'Assemblée Générale se prononce chaque année sur l'approbation des comptes annuels ainsi que sur l'affectation des bénéfices et la fixation du dividende par vote séparé.

5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire pour les opérations de l'exercice 2017.

Il est proposé de donner décharge aux Administrateurs et au Commissaire en fonction durant l'exercice 2017 pour les opérations de cet exercice.

Conformément au Code des Sociétés, l'Assemblée Générale doit se prononcer chaque année après approbation des comptes annuels par un vote spécial sur la décharge des Administrateurs et du Commissaire.

6. Conseil d'Administration : Renouvellement de mandats - Nomination

- a) Les mandats de M. Denis Solvay, M. Bernhard Scheuble, Mme Rosemary Thorne et M. Gilles Michel arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée.
- b) Il est proposé de réélire successivement Mme Rosemary Thorne et M. Gilles Michel comme Administrateurs pour une période de quatre ans. Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2022.
- c) Il est proposé de confirmer la désignation de Mme Rosemary Thorne et M. Gilles Michel comme Administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration.
- d) M. Denis Solvay et M. Bernhard Scheuble ont décidé de ne pas demander le renouvellement de leur mandat d'administrateurs.
- e) Il est proposé de désigner M. Philippe Tournay (cfr. curriculum vitae en annexe) comme Administrateur pour une période de quatre ans en remplacement de M. Denis Solvay. Le mandat de M. Philippe Tournay viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2022.
- f) Il est proposé de désigner M. Philippe Tournay comme Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration
- g) Il est proposé de désigner M. Matti Lievonen (cfr. curriculum vitae en annexe) comme Administrateur pour une période de quatre ans en remplacement de M. Bernhard Scheuble. Le mandat de M. Matti Lievonen viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2022.
- h) Il est proposé de désigner M. Matti Lievonen comme Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration.

Tenant compte de l'avis du Comité des Nominations, le Conseil d'Administration recommande l'adoption par l'Assemblée Générale de ces résolutions.

Pour de plus amples renseignements concernant Mme Rosemary Thorne et M. Gilles Michel, nous renvoyons les actionnaires au chapitre 4 de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.

7. Il est proposé de porter les émoluments du Commissaire de Solvay SA de 1.146.000 EUR à 1.181.631 EUR compte tenu de l'extension de sa mission à la suite du transfert de l'universalité du patrimoine de Solvay CICC SA à Solvay SA, et ce jusqu'à l'échéance de son mandat à l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2019.

8. Divers.

PROCURATION

Je soussigné (e)

Propriétaire à ce jour du nombre d'actions mentionnées ci-dessus de la société anonyme SOLVAY SA, dont le siège social est établi rue de Ransbeek, 310 à 1120 Bruxelles, déclare donner pouvoir à
Nom, prénom :

Adresse :

ou à son défaut, à M. Alex Dessalle,
chacun avec faculté de substitution,

NOTES :

Un actionnaire ne peut désigner qu'un seul mandataire, sauf les exceptions prévues à l'article 547bis du Code des Sociétés. Le mandataire ne doit pas nécessairement être actionnaire.

Il est recommandé de ne pas désigner comme mandataire le Président de l'Assemblée Générale, les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité exécutif et de manière générale les employés de Solvay SA, leur conjoint ou cohabitant légal et les personnes qui leur sont apparentées pouvant se trouver en situation de conflit d'intérêts au sens de l'article 547bis, §4 du Code des Sociétés.

aux fins de :

A. me représenter à l'**assemblée générale ordinaire** de SOLVAY SA qui aura lieu **le mardi 8 mai 2018 à 10 h 30**, au siège social de Solvay, rue de Ransbeek 310 à 1120 Bruxelles et d'y voter en mon nom pour tous les points de l'ordre du jour. A défaut de précision quant au sens du vote pour une ou plusieurs des décisions proposées ci-dessous ou si pour une raison quelconque les instructions données ne sont pas claires, veuillez considérer qu'il s'agit d'une instruction spécifique de voter en faveur de la/des proposition(s) de décision concernée(s).

1. Rapport de gestion de l'exercice 2017 y compris la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise, Rapport du Commissaire.

2. Approbation du rapport de rémunération.

Il est proposé d'approuver le rapport de rémunération figurant au chapitre 6 de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.

POUR CONTRE ABSTENTION

3. Comptes consolidés de l'exercice 2017 – Rapport du Commissaire sur les comptes consolidés.

4. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2017 - Affectation du bénéfice et fixation du dividende.

Il est proposé d'approuver les comptes annuels ainsi que la répartition du bénéfice de l'exercice et de fixer le montant du dividende brut par action entièrement libérée à 3,60 EUR. Après déduction de l'acompte de 1,38 EUR brut par action versé le 18 janvier 2018, le solde de dividende s'élèvera donc à 2,22 EUR brut payable à partir du 23 mai 2018.

POUR CONTRE ABSTENTION

5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire pour les opérations de l'exercice 2017.

Il est proposé de donner décharge

aux Administrateurs

POUR CONTRE ABSTENTION

et au Commissaire

POUR CONTRE ABSTENTION

en fonction durant l'exercice 2017 pour les opérations de cet exercice.

6. Conseil d'Administration : Renouvellement de mandats - Nominations

a) Les mandats de M. Denis Solvay, M. Bernhard Scheuble, Mme Rosemary Thorne et M. Gilles Michel arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée.

b) Il est proposé de réélire successivement

Mme Rosemary Thorne,

POUR CONTRE ABSTENTION

M. Gilles Michel,

POUR CONTRE ABSTENTION

comme Administrateurs pour une période de quatre ans. Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2022.

c) Il est proposé de confirmer la nomination de :

Mme Rosemary Thorne

POUR CONTRE ABSTENTION

M. Gilles Michel

POUR CONTRE ABSTENTION

comme Administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration.

- d) Monsieur Denis Solvay et M. Bernhard Scheuble ont décidé de ne pas demander le renouvellement de leur mandat d'administrateurs.
- e) Il est proposé de désigner Philippe Tournay comme Administrateur pour une période de quatre ans en remplacement de M. Denis Solvay. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2022.
POUR CONTRE ABSTENTION
- f) Il est proposé de nommer M. Philippe Tournay comme Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration.
POUR CONTRE ABSTENTION
- g) Il est proposé de désigner M. Matti Lievonen comme Administrateur pour une période de quatre ans, en remplacement de M. B. Scheuble. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2022.
POUR CONTRE ABSTENTION
- h) Il est proposé de nommer M. Matti Lievonen comme Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration.
POUR CONTRE ABSTENTION

7. Il est proposé de porter les émoluments du Commissaire de Solvay SA de 1.146.000 EUR à 1.181.631 EUR compte tenu de l'extension de sa mission à la suite du transfert de l'universalité du patrimoine de Solvay CICC SA à Solvay SA, et ce jusqu'à l'échéance de son mandat à l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2019.
POUR CONTRE ABSTENTION
8. Divers.

Je note que je serai représenté(e) à l'Assemblée Générale ordinaire pour le nombre total d'actions inscrites à mon nom à la date d'enregistrement, le 24 avril 2018 à minuit.

Si, après la date de cette procuration, des propositions de décisions nouvelles étaient ajoutées à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des Sociétés, le mandataire est autorisé, conformément à l'article 533ter, §4, al.2 du Codes des Sociétés, à s'écarter des instructions éventuelles données par le mandant si l'exécution de ces instructions risque de compromettre les intérêts de son mandant.

Si, après la date de cette procuration, des sujets à traiter nouveaux sont inscrits aux ordres du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des Sociétés, le mandataire :

- est autorisé à voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour (*);
- doit s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à cet ordre du jour (*).

- B.** de prendre part à toutes délibérations sur les objets portés à l'ordre du jour de cette Assemblée, d'émettre tous votes, et passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, liste de présence et autres documents ;
- C.** de faire en général tout ce qui sera nécessaire pour l'accomplissement du présent mandat, promettant d'avance ratification.

D. Protection des Données

Solvay est responsable du traitement des informations personnelles qu'elle reçoit des actionnaires et des mandataires dans le cadre de l'Assemblée conformément aux lois en vigueur relatives à la protection des données. Ces informations seront utilisées afin d'analyser et de gérer les présences et le processus de vote relatifs à l'Assemblée, tel que décrit dans la convocation et seront transmises aux tiers qui aident à la gestion du processus de vote.

Les actionnaires et les mandataires peuvent demander l'accès à et la modification des données fournies à Solvay en contactant Madame Michèle Vervoort, Solvay SA, [310, rue de Ransbeek - 1120 Bruxelles \(Belgique\)](#) (n° de tel: +32 (0) 2 264 15 32 / e-mail: michele.vervoort@solvay.com).

SOLVAY SA devra être en possession de la présente procuration, dûment complétée et signée, le **mercredi 2 mai 2018 au plus tard**. Elle peut lui être communiquée par courrier au moyen de l'enveloppe jointe, ou par voie électronique à l'adresse e-mail ag.solvay@solvay.com, ou par fax au n° +32-(0)2.264.37.67.

Fait à _____, le _____ 2018

Signature(s) à faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »

(*) Biffez la mention inutile. A défaut de biffure, le mandataire devra s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits aux ordres du jour.

**Pour être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire du mardi 8 mai 2018,
cet avis de participation devra être en la possession de SOLVAY SA
au plus tard le mercredi 2 mai 2018**

AVIS DE PARTICIPATION

Je soussigné(e)

Propriétaire du nombre d'actions mentionnées ci-dessus, avise ladite société de mon intention d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 8 mai 2018 à 10 h 30, au siège social de Solvay, 310 rue de Ransbeek à 1120 Bruxelles avec toutes les actions inscrites à mon nom à la date d'enregistrement, le mardi 24 avril 2018 à minuit.

Fait à _____, le _____ 2018.

Signature(s)

SOLVAY Société Anonyme
Siège social : 310, rue de Ransbeek, 1120 Bruxelles
Bruxelles, RPM 0403.091.220

Les actionnaires sont priés d'assister :

à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 8 mai 2018 à 10 h 30 au siège social de Solvay, 310 rue de Ransbeek à 1120 Bruxelles, avec l'ordre du jour détaillé ci-dessous.

Les détenteurs d'obligations émises par Solvay peuvent également assister à l'Assemblée Générale Ordinaire avec voix consultative.

1. Rapport de gestion de l'exercice 2017 y compris la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise, Rapport du Commissaire.
2. Approbation du rapport de rémunération.
Il est proposé d'approuver le rapport de rémunération figurant au chapitre 6 de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.
3. Comptes consolidés de l'exercice 2017 – Rapport du Commissaire sur les comptes consolidés.
4. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2017 - Affectation du bénéfice et fixation du dividende.
Il est proposé d'approuver les comptes annuels ainsi que la répartition du bénéfice de l'exercice et de fixer le montant du dividende brut par action entièrement libérée à 3,60 EUR. Après déduction de l'acompte de 1,38 EUR brut par action versé le 18 janvier 2018, le solde de dividende s'élèvera donc à 2,22 EUR brut payable à partir du 23 mai 2018.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire pour les opérations de l'exercice 2017.
Il est proposé de donner décharge aux Administrateurs et au Commissaire en fonction durant l'exercice 2017 pour les opérations de cet exercice.
6. Conseil d'Administration : Renouvellement de mandats – Nominations
 - a) Les mandats de M. Denis Solvay, M. Bernhard Scheuble, Mme Rosemary Thorne et M. Gilles Michel arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée.
 - b) Il est proposé de réélire successivement Mme Rosemary Thorne et M. Gilles Michel comme Administrateurs pour une période de quatre ans. Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2022.
 - c) Il est proposé de confirmer la désignation de Mme Rosemary Thorne et M. Gilles Michel comme Administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration.
 - d) M. Denis Solvay et M. Bernhard Scheuble ont décidé de ne pas demander le renouvellement de leur mandat d'administrateurs.
 - e) Il est proposé de désigner M. Philippe Tournay comme Administrateur pour une période de quatre ans en remplacement de M. Denis Solvay. Le mandat de M. Philippe Tournay viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2022.
 - f) Il est proposé de désigner M. Philippe Tournay comme Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration
 - g) Il est proposé de désigner M. Matti Lievonen comme Administrateur pour une période de quatre ans en remplacement de M. Bernhard Scheuble. Le mandat de M. Matti Lievonen viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2022.
 - h) Il est proposé de désigner M. Matti Lievonen comme Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration
7. Il est proposé de porter les émoluments du Commissaire de Solvay SA de 1.146.000 EUR à 1.181.631 EUR compte tenu de l'extension de sa mission à la suite du transfert de l'universalité du patrimoine de Solvay CICC SA à Solvay SA, et ce jusqu'à l'échéance de son mandat à l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2019.
8. Divers.

Pour prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2018, les actionnaires auront à respecter les formalités décrites ci-après :

- 1) Seules les personnes qui seront actionnaires de Solvay SA à la date du 24 avril 2018 à minuit (heure belge) (ci-après la « **date d'enregistrement** ») auront le droit de participer et de voter à l'Assemblée du 8 mai 2018, sans qu'il soit tenu compte du nombre d'actions détenues par les actionnaires le jour de l'assemblée générale.
- 2) Les propriétaires d'actions nominatives qui souhaitent participer à cette Assemblée ne devront pas accomplir de démarche spécifique en vue de l'enregistrement de leurs actions car celui-ci résulte de l'inscription sur le registre des actions nominatives de Solvay SA à la date d'enregistrement. Ils devront néanmoins notifier leur volonté de participer à l'Assemblée générale en renvoyant l'avis de participation joint à la convocation, celui-ci devant être en possession de Solvay SA au plus tard le 2 mai 2018, et être renvoyé soit par courrier à l'adresse de son siège social, soit par fax, soit par voie électronique.
Les propriétaires d'actions nominatives qui souhaitent se faire représenter à cette Assemblée devront également renvoyer le formulaire de procuration joint à la convocation, **dûment complété et signé**, pour qu'il soit en possession de Solvay SA au plus tard le 2 mai 2018 soit par courrier à l'adresse de son siège social, soit par fax, soit par voie électronique.

Les actionnaires qui auront renvoyé l'avis de participation ainsi qu'une procuration pourront assister en personne à l'Assemblée, mais sans pouvoir voter étant donné que nous aurons déjà comptabilisé leurs votes repris sur la procuration.

- 3) Les propriétaires d'actions dématérialisées qui souhaitent participer à cette Assemblée devront produire une attestation délivrée par un teneur de comptes ou d'un organisme de liquidation certifiant le nombre d'actions dématérialisées inscrites en leur nom dans les comptes de ces institutions à la date d'enregistrement et pour lequel ils ont déclaré vouloir participer à l'Assemblée Générale. Cette attestation devra être en possession de la société Solvay SA au plus tard le 2 mai 2018, et envoyée soit par courrier à l'adresse de son siège social, soit par fax, soit par voie électronique.
Les propriétaires d'actions dématérialisées qui souhaitent se faire représenter à cette Assemblée devront en outre renvoyer le formulaire de procuration, **dûment complété et signé**, pour qu'il soit en possession de Solvay SA au plus tard le 2 mai 2018, soit par courrier à l'adresse de son siège social, soit par fax, soit par voie électronique.

Le formulaire de procuration est disponible au siège social, sur le site Internet de Solvay ainsi que dans les établissements financiers suivants : BNP Paribas Fortis, ING et KBC.

Les actionnaires qui auront déclaré vouloir participer à l'Assemblée, tout en renvoyant leur procuration, pourront assister en personne à l'Assemblée, mais sans toutefois pouvoir voter étant donné que nous aurons déjà comptabilisé leurs votes repris sur la procuration.

- 4) Le mandataire désigné ne devra pas être nécessairement actionnaire de Solvay SA. Lors de la désignation du mandataire, l'actionnaire devra être particulièrement attentif aux situations de conflit d'intérêts potentiel entre lui et son mandataire (cf. article 547bis §4 du Code des Sociétés). Sont notamment visés par cette disposition : le Président de l'Assemblée Générale, les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Exécutif et de manière générale les employés de Solvay SA, leur conjoint ou cohabitant légal et les personnes qui leur sont apparentées.
- 5) Sous certaines conditions, un (ou plusieurs) actionnaire(s) détenant (ensemble) au moins 3 % du capital social peut/peuvent requérir l'inscription de nouveaux points à l'ordre du jour et/ou soumettre de nouvelles propositions de résolution. Toute demande en ce sens doit être en possession de Solvay SA au plus tard le 16 avril 2018, et envoyée, soit par courrier à son siège social, soit par fax, soit par voie électronique. Au cas où des actionnaires exerceraient ce droit, Solvay adressera au plus tard le 23 avril 2018 aux actionnaires par courrier postal l'ordre du jour et un formulaire de procuration complétés et mettra également ces documents à disposition des actionnaires sur son site Internet.

Les actionnaires ayant satisfait aux formalités d'admission à l'Assemblée pourront poser des questions par écrit au Conseil d'Administration sur des points portés à l'ordre du jour ou sur son rapport, ainsi qu'au Commissaire au sujet de son rapport. Ces questions doivent être en possession de Solvay SA au plus tard le 2 mai 2018, et envoyées soit par courrier à son siège social, soit par fax, soit par voie électronique.

Sur production de l'attestation par un teneur de compte agréé ou un organisme de liquidation certifiant le nombre d'actions dématérialisées inscrites au nom de l'actionnaire, chaque actionnaire pourra obtenir copie gratuite de tous les documents relatifs à l'Assemblée du 8 mai 2018, soit au siège social de la société, soit auprès des organismes financiers cités plus haut. Tous ces documents sont également accessibles sur le site Internet de Solvay.

- 6) Conformément à l'article 537 du Code des sociétés, les détenteurs d'obligations émises par Solvay peuvent assister à l'Assemblée Générale Ordinaire à titre consultatif et sont soumis aux mêmes formalités de participation que celles applicables aux actionnaires.
- 7) Les propositions de décision ou le commentaire du Conseil d'Administration sur les points des ordres du jour qui ne requièrent pas de propositions de décision sont aussi disponibles sur le site Internet de Solvay.
- 8) L'attention est également attirée sur le fait que les propositions de résolutions seront soumises aux votes de manière électronique. Les votes sur procurations seront comptabilisés à l'avance et intégrés systématiquement dans chaque décompte. Il est rappelé à ce sujet qu'une action équivaut à une voix.

Pour la bonne forme, il est signalé que dans le cas où certains actionnaires de Solvay seraient également actionnaires de Solvac, ils ne seraient amenés à effectuer qu'une fois la procédure de signature des listes de présence pour Solvay et pour Solvac. Il ne leur sera remis qu'un seul boîtier pour l'Assemblée des deux sociétés ainsi qu'une seule carte à puce reprenant, mais de manière totalement séparée, le nombre de voix correspondant au portefeuille d'actions concerné, ceci étant bien entendu prévu dans un souci de simplification et pour leur facilité.

9) Protection des Données

Solvay est responsable du traitement des informations personnelles qu'elle reçoit des actionnaires et des mandataires dans le cadre de l'Assemblée conformément aux lois en vigueur relatives à la protection des données.

Ces informations seront utilisées afin d'analyser et de gérer les présences et le processus de vote relatifs à l'Assemblée, tel que décrit dans la convocation et seront transmises aux tiers qui aident à la gestion du processus de vote.

Les actionnaires et les mandataires peuvent demander l'accès à et la modification des données fournies à Solvay en contactant Madame Michèle Vervoort, Solvay SA, [310, rue de Ransbeek - 1120 Bruxelles \(Belgique\)](#) (n° de tel: +32 (0) 2 264 15 32 / e-mail: michele.vervoort@solway.com).

- 10) Veuillez noter, pour la bonne règle, que les signatures sur la liste de présence pourront être acceptées le 8 mai 2018 à partir de 9 h 00.

Informations pratiques :

Solvay SA
Assemblée Générale
310, rue de Ransbeek
1120 Bruxelles
Fax: +32-(0)2.264.37.67
e-mail : ag.solway@solway.com
site Internet : <http://www.solway.com/en/investors/shareholders-meeting/index.html>